

NOTICE EXPLICATIVE

La régularisation des charges est la différence entre le montant des dépenses de l'année 2007 et les provisions de charges mentionnées sur vos avis d'échéance de l'année 2007.

REGLE DE CALCUL

Chaque dépense est répartie selon une règle de calcul qui figure dans la **colonne « Règle de calcul »**. La répartition des dépenses est effectuée selon la nature de la dépense, en fonction :

- du nombre de logements
- du nombre de Pièces
- du coefficient répartissant les charges d'employés d'immeubles (généralement égal au nombre de pièces)

LISTE DES DEPENSES

Selon les équipements de votre logement ou de votre groupe, les charges locatives correspondent aux prestations suivantes :

	Règle de calcul		Règle de calcul
60 - ENTRETIEN DES PARTIES COMMUNES	nb LOGT	65 - ENTRETIEN INDIVIDUEL	
ESPACES VERTS	nb LOGT	APP CHAUFF / EAU CHAUDE	nb LOGT
EAU ESPACES VERTS	nb LOGT	ENTRETIEN ROBINETTERIE	nb LOGT
RESEAU TELEVISION	nb LOGT	VERRERIE PRIVATIVE	nb LOGT
CABLAGE TELEVISION	nb PIECES	RAMONAGE	nb LOGT
ENTRETIEN VENTILATION MECANIQUE	nb PIECES		
ENTRETIEN VERRIERES COLLECTIVES	nb PIECES	70 - ORDURES MENAGERES	nb PIECES
ASSAINISSEMENT	nb PIECES		
ENTRETIEN ASCENSEUR	nb PIECES	75 - EAU	
ELECTRICITE ASCENSEUR	nb PIECES	EAU DOMESTIQUE COLLECTIVE	nb PIECES
VIDE ORDURES	nb PIECES	EAU COLLECTIVE	nb PIECES
EXTINCTEURS	nb PIECES		
ENTRETIEN COURANT	nb PIECES	85 - ELECTRCITE	nb PIECES
HYGIENE	nb PIECES		
NETTOYAGE : employé(s) d'immeuble(s)	nb PIECES	62 - DEPENSE GARAGE	
PLATEAU DRAINANT	nb PIECES	DEPENSE D'ENTRETIEN	nb GARAGES
ENTRETIEN SURPRESSEUR	nb PIECES	ELECTRICITE GARAGE	nb GARAGES
ELECTRICITE SURPRESSEUR	nb PIECES		
ENTRETIEN DU GROUPE ELECTROGENE	nb PIECES		
ELECTRICITE GROUPE ELECTROGENE	nb PIECES		

CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSES (PART LOCAT)

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Montant} & & \text{Base} & & \text{Base} & & \text{Nb} \\ \text{à répartir} & \boxed{:} & \text{Totale} & \boxed{\times} & \text{Logt} & \boxed{\times} & \text{Jours} \\ & & & & & \boxed{=} & \text{Part locataire} \end{array}$$

VALEUR DE LA BASE LOGEMENT

Exemple : Pour un logement de TYPE 3 (soit 3 pièces) qui est occupé durant TOUTE l'année 2007, les bases logement sont les suivantes :

- ⇒ Base = 1 pour les dépenses réparties au logement
- ⇒ Base = 3 pour les dépenses réparties au nombre de pièces (Type 3)

VALEUR DE LA BASE TOTALE

La base totale est égale à la SOMME des bases logement de votre groupe.

NOTA : Si vous êtes prélevé, et si la somme que vous avez à régler n'excède pas 30 €, celle-ci sera prélevée (début avril) sur votre compte bancaire sans aucune démarche de votre part. Sinon le montant dû est à régler par T. I. P. ou chèque à l'ordre du Trésor Public. En cas de difficultés de paiement, votre agence Val Touraine Habitat se tient à votre disposition pour étudier toute solution adaptée à votre situation.